

Déclaration PAC 2020

L'expertise de la Chambre d'agriculture à vos côtés !

N'oubliez pas ! 1^{er} avril, début de la période de la télé déclaration PAC.

Depuis le lundi 6 avril, la Chambre d'agriculture du Gers se mobilise, comme chaque année, pour informer et accompagner les agriculteurs dans la réalisation de leur dossier PAC.

Vous souhaitez un accompagnement, contactez-nous dès à présent au 05.62.61.77.13. pour réserver votre rendez-vous

Les déclarations pourront être déposées sans pénalités jusqu'au 15 juin. Toutefois, la date du 15 mai reste celle à laquelle seront appréciés les engagements du demandeur, notamment en ce qui concerne la date à laquelle les parcelles déclarées sont à disposition de l'exploitant.

Compte tenu de la situation d'urgence sanitaire, des modalités adaptées seront mises en place au sujet des documents justificatifs nécessaires, en cas d'impossibilité de les obtenir pour l'exploitant (actes notariés, signature des clauses...).

Le maintien de la date du 15 mai pour les engagements est importante pour que la prolongation de la période de dépôt au 15 juin ait le moins de conséquences possibles sur le début de l'instruction et sur le calendrier de paiement.

**Toujours
près de vous**

En fonction de votre situation, nous vous proposons des modalités adaptées à cette période de confinement pour réaliser votre déclaration PAC.



PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Un outil à votre service : **MesParcelles**

De la sécurité à la performance

MesParcelles en bref



N°1
du marché



35 000
exploitations
utilisatrices



6 150
ingénieurs
et techniciens



11 500
plans de fumure



14 000
déclarations PAC
réalisées avec
MesParcelles

✓ Préparer sa déclaration, une nécessité

En cas de changement de statut juridique, d'associés, nouvel exploitant, pensez à mettre à jour vos informations personnelles auprès de la DDT dès à présent.

✓ Se faire accompagner, un appui pour plus de sécurité

Nos experts vous proposent plusieurs formules, choisissez la vôtre ! Un rendez-vous individuel et personnel avec un conseiller spécialisé, la base de chaque formule pour télédéclarer ensemble votre dossier.

✓ L'expertise du réseau des Chambres d'agriculture

- Des conseillers experts,
- Service après-vente pour tout ce qui relève de la conformité de la déclaration,
- Indépendance et objectivité du conseil.

Formule PAC Eco ou PAC EcoBio

De l'expertise sur :

- Identification des points de vigilance à partir des retours des dossiers PAC des années antérieures
- Mise à jour du registre parcellaire graphique et identification des cultures
- Vérification des critères verdissement ou respect des engagements AB
- Demande ICHN
- Déclarations des aides bovines
- Editions des formulaires.

Formule Pack Sécurité

Formule Pac Eco ou Pac EcoBio enrichie de l'accompagnement :

- Suivi par votre conseiller référent
- Diagnostic conditionnalité
- Réalisation du Plan Prévisionnel de Fumure y compris l'analyse d'un reliquat azoté sur une parcelle de référence
- Assistance en cas de contrôle

Formule Pack Confort

Formule Pack Sécurité complétée en plus de la réalisation de tous vos enregistrements réglementaires durant toute la campagne.

Nos tarifs et conditions générales de vente sur simple demande.